

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190411-D\_11\_04\_19\_32b-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019  
Affichage : 16/04/2019

**Délibération n°11-04-2019-032**

*1.1 Marchés publics*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 11 avril 2019*

Date de convocation	5 avril 2019
Date d'affichage	5 avril 2019

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	42
Votants	54 (dont 12 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 11 avril à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Daniel CAVALIER (représentant M. Michel ROUAUD), M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Jean-Pierre CIRON, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Didier TORCHÉ), M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, Mme Sylvie PÉAN (représentant M. Bernard MALLET), Mme Nadège PIOGER (représentant M. André ROULLIER), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. Denis SCHOEFS (ayant reçu pouvoir de M. Gérard CLEMENT), M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

**Etaient excusés :** M. Gérard CLEMENT (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHOEFS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Bernard MALLET (représenté par Mme Sylvie PÉAN), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD (représenté par M. Daniel CAVALIER), M. André ROULLIER (représenté par Mme Nadège PIOGER), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Didier TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET).

**Secrétaire de séance :** Mme Michèle LEGESNE.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## RAMPE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS EN PLUS-VALUE ET DE PROLONGATION DE DÉLAIS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ENFANCE JEUNESSE À TUFFÉ VAL DE LA CHERONNE

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que le 5 juin 2018, le Conseil communautaire a attribué le marché de construction du bâtiment enfance jeunesse à Tuffé Val de la Chéronne et que les travaux ont démarré le 20 septembre dernier.

**EST INFORME** que de nouveaux ajustements sont apparus nécessaires pour les lots n° 1 et 10.

**PREND ACTE** que la plus-value totale engendrée par ces nouveaux avenants est de 5 204,74 € HT et porte le montant de l'opération à 1 028 605,78 € HT, soit une augmentation globale de 1,54 % du montant total du marché pour un projet estimé à 1 228 000,00 € HT en phase APD.

Lot	Entreprise	Montant HT marché initial	Montants HT avenant	Ecart marché	Nouveau montant marché HT	Validation conseil communautaire
01 - Terrassement - VRD	PIGEON TP CENTRE Ile de France	128 686,90 €	7 145,44 €	5,55%	135 832,34 €	24/01/2019
01 - Terrassement - VRD	PIGEON TP CENTRE Ile de France	128 686,90 €	2 999,62 €	2,33%	138 831,34 €	11/04/2019
02 - Maçonnerie - BA	LE BATIMANS	125 000,00 €	4 900,00 €	3,92%	129 900,00 €	24/01/2019
03 - Charpente Ossature Bois isolée	GLOT CHARPENTE	123 215,26 €		0,00%	123 215,26 €	
04 - Couverture Etanchéité – Bardages	SOPREMA	150 880,00 €		0,00%	150 880,00 €	
05 - Menuiserie en aluminium	MIROITERIE LEBRUN	83 334,90 €	1 097,89 €	1,32%	84 432,79 €	25/03/2019
06 - Menuiserie en bois	MENUISERIE GOHIER	37 104,19 €		0,00%	37 104,19 €	
07 - Cloison sèche – Isolation – Plafond	SPPM	51 940,97 €	1 363,98 €	2,63%	53 304,95 €	25/03/2019
08 - Plafond suspendu	LANGLOIS SOBRETI	22 187,85 €		0,00%	22 187,85 €	
09 - Carrelage – Faïence	BLONDEAU CARRELAGES	53 541,03 €		0,00%	53 541,03 €	

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

10 - Plomberie – Sanitaires	DESSAIGNE	24 871,15 €	2 205,12 €	8,87 %	27 076,27 €	11/04/2019
11 - Chauffage – Ventilation	ANVOLIA 72	79 456,89 €		0,00%	79 456,89 €	
12 - Electricité	R-ELEC	78 437,44 €	-4 066,23 €	-5,18%	74 371,21 €	25/03/2019
13 - Peinture – Revêtement de sols et muraux	MDP GOMBOURG	46 194,22 €		0,00%	46 194,22 €	
14 - Clôture – Espaces verts	PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT	8 109,16 €		0,00%	8 109,16 €	
<b>Total marché</b>		<b>1 012 959,96 €</b>	<b>15 645,82 €</b>	<b>1,54%</b>	<b>1 028 605,78 €</b>	

**DECIDE** de prolonger les délais d'exécution de 2 mois pour l'ensemble des lots afin de permettre aux entreprises de réaliser leurs prestations, soit jusqu'au 16 juillet 2019, de suite à la découverte de la zone humide et du déplacement du bâtiment.

**AUTORISE** le Président à :

- à signer les avenants correspondants,
- à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions,
- et à régler les frais en découlant.

Adopté à la majorité

Voix pour : 52  
Voix contre : 0  
Abstention : 2

Fait et délibéré en séance publique  
Le 11 avril 2019

Pour extrait conforme  
Le 11 avril 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU

